



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 18 /11/ 2008

LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES AVEC LES SIX AGENCES DE L'EAU AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

DU 25 AU 27 novembre 2008 (Hall des expositions, Porte de Versailles)

Les Agences de l'eau¹ seront présentes à la 13^{ème} édition du salon des maires et des Collectivités locales (hall 2/1, allée C, stand 49, secteur institutionnel).

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales est le rendez-vous national annuel qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou prestataires spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités (mixité des profils, issus des communes, départements, régions, des structures intercommunales).

UNE MOBILISATION COMMUNE

Pour répondre aux objectifs de la Directive cadre sur l'Eau, les agences de l'eau élaborent chacune un plan d'actions visant à atteindre en 2015 le « bon état des eaux » sur 2/3 des rivières et des nappes souterraines. Une fois approuvés par l'Etat, ces plans d'actions (ou SDAGE) seront mis en œuvre en janvier 2010.

Les principaux thèmes abordés dans ces SDAGE sont exposés sur le stand des Agences de l'eau. Il s'agit de :

- l'assainissement des eaux usées,
- la protection des captages d'eau potable,
- la restauration des milieux naturels aquatiques,
- la solidarité urbain – rural.

INVESTISSEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN) DANS TROIS CONFERENCES

Durant le salon, l'Agence de l'eau Seine-Normandie proposera un rendez-vous chaque jour de 13h00 à 13h45 – salle 21 (entrée libre et gratuite).

✓ **mardi 25 novembre** : **l'essentiel des plans d'action pour 2015** : le SDAGE et le programme de mesures, et les principaux résultats de la consultation du public. Quelle suite pour 2009 ?.

✓ **mercredi 26 novembre** : **Quelle solidarité financière envers les communes rurales ?** Les modalités de mise en œuvre et les actions privilégiées.

✓ **jeudi 27 novembre** : **Les collectivités, acteurs principaux de la protection et de la restauration des milieux aquatiques.** Quels sont les outils techniques et financiers mis à disposition par les agences de l'eau ?

LES AGENCES DE L'EAU VOUS INVITENT TOUT AU LONG DU SALON ET TOUT PARTICULIEREMENT AUX TROIS CONFERENCES SALLE 21 DE 13H00 A 13H45.

CONTACT PRESSE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE : GEORGIU ISABELLE georgiou.isabelle@aesn.fr / ☎ 01 41 20 17 32

CONTACT TECHNIQUE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE : PHILIPPE LUCAS, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES COLLECTIVITES ET INDUSTRIE lucas.philippe@aesn.fr / ☎ 01 41 20 17 02

¹ Les Agences de l'eau sont des établissements publics du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. (MEEDDAT). Leurs missions sont de préserver les ressources en eau, de lutter contre les pollutions et de restaurer les milieux aquatiques.